



45^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme
Déclaration du Royaume du Maroc au titre du
Panel de Discussion sur la protection des défenseurs des droits des populations autochtones
(Genève, le 23 septembre 2020)

Monsieur le vice Président,

Ma délégation tient à remercier Madame la Haute Commissaire Adjointe ainsi que les distingués panélistes pour la qualité de leurs présentations qui ont relaté avec clarté les aspects globaux relatifs aux menaces et violences exercées à l'encontre des défenseurs des droits des populations autochtones, mais également les avancées réalisées à ce sujet.

Nous notons avec intérêt le rappel fait, par plusieurs panélistes, de l'importance capitale du respect des droits et spécificités socioculturelles de ces communautés, protégées sur le plan international par la déclaration des Nations Unies sur le droit des populations autochtones.

En guise de contribution à ce panel, ma délégation souhaiterait faire part des éléments suivants, concernant mon pays :

- L'identité pluriculturelle du Royaume du Maroc est une richesse et un patrimoine, reconnu, ayant contribué au renforcement et à l'ancrage du principe d'une citoyenneté marocaine diverse.
- Cette caractéristique culturelle a été consacrée dans la Constitution de 2011, par l'inscription de l'Amazighité, langue et culture, en tant que fondement identitaire central pour la population marocaine.
- Cependant 2011 n'a marqué qu'une étape de plus dans la continuité des avancées du Maroc qui a créé, depuis 2001, l'Institut Royal de la Culture Amazighe chargé de la sauvegarde, de la promotion et du renforcement de la place de la culture amazighe dans l'espace éducatif, socioculturel et médiatique national ainsi que dans la gestion des affaires locales et régionales.
- Fort de ses racines plurielles et de son brassage culturel, allant des traditions et accents du nord du pays jusqu'aux coutumes et dialecte Hassani aux provinces du sud, en passant par l'ancrage multidimensionnel des amazighs sur l'ensemble de la population nationale, le Maroc constitue aujourd'hui un creuset de diversité et de brassage culturel, où l'on se confond tout naturellement entre ses composantes homogènes.

Pour conclure, nous encourageons les efforts inlassables de la rapporteuse spéciale sur le droit des populations autochtones pour la mise en œuvre des résolutions et recommandations de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en vue du renforcement des mécanismes de protection qui leur sont dédiés, en l'attente d'une prise de conscience globale, sur la nécessité de leur porter toute l'attention et l'intérêt nécessaires.

Je vous remercie Monsieur le vice Président.